



Conseil de la Communauté Séance du 11 juillet 2024

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 04 juillet 2024

Date d'affichage :

Le 04 juillet 2024

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents :

25 à 19h05

22 à 21h08

Votants : 32 à 19h05

30 à 21h08

Votes exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT (jusqu'à 21h08), Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON (jusqu'à 21h08), Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE (jusqu'à 21h08).

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Madame Sandra GUICHARD (à partir de 21h08), Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Lionel CHISSON à Madame Chantal ALEXANDRE (à partir de 21h08), Madame Karine ROUMANEIX à Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Johnny VERCOUILLIE à Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Absent(s) : Madame Gismonde GAUTHER-BERDON.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2024 - 07 - 01

Administration générale

Convention de prestation de services entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et le Syndicat Mixte du SCoT ABC

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2021 portant modifications des statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Vu le projet de convention de prestation de services annexé à la présente délibération.

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre ne peut réaliser des prestations de services que s'il est expressément habilité à le faire, soit par les textes ou ses statuts et si ces interventions se situent dans le prolongement de ses compétences.

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2021 portant modifications des statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise, la CCVA, en son article 6, peut assurer, dans le cadre de ses compétences, des prestations à la demande pour le compte de collectivités territoriales ou d'établissements publics non membres. Les modalités en seront réglées par voie de convention

Considérant que le Syndicat exerce une compétence unique : l'élaboration, l'approbation, le suivi, et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais. Cependant, le Syndicat Mixte nécessite aujourd'hui l'appui de services complémentaires afin d'assurer l'exercice de cette compétence unique.

Considérant que la CCVA dispose de services pouvant appuyer le Syndicat Mixte dans sa mission. Ces services sont les suivants :

- Urbanisme-Planification ;
- Finances ;
- Informatique ;
- Ressources Humaines.

De ce fait, il apparait opportun de conclure une convention de prestation de services au profit du Syndicat Mixte. Ladite convention fixe librement la durée, les modalités de contrôle par l'EPCI, les modalités de partage des responsabilités, ainsi que les conditions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de prestation de services entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et le Syndicat Mixte du SCOT ABC.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY



Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUTON

